

ou bien de mauvaise foi, sont ceux qui ne sont pas satisfaits d'un résultat aussi favorable après les grands travaux que nous avons conduits à bonne fin. Pour cette dette nette de guère plus de six millions de piastres, nous avons sillonné la province de chemins de fer, ouvert des millions d'acres de terre à la colonisation, construit ces splendides édifices publics qui sont le légitime orgueil de toute notre population. Bien loin d'entretenir de vaines alarmes pour l'avenir, nous devons trouver dans l'œuvre patriotique du passé un encouragement à marcher courageusement dans la voie du travail et du progrès.

LA DETTE ET LES EMPRUNTS TEMPORAIRES.

L'hon. député de Québec-Est en calculant, avec son étrange manière, la dette de la province, a commis une erreur si incroyable qu'elle aurait dû lui sauter aux yeux. Il a déduit de la balance en caisse le 30 juin 1885, les emprunts temporaires et certains dépôts au montant de \$637,739.45. Comment peut-il se faire qu'il n'ait pas remarqué que cette somme est comptée dans le passif? En la déduisant de l'actif, il lui fait faire double emploi, et il représente la dette nette comme étant de \$637,739.45 plus élevée qu'elle ne l'est en réalité. L'hon. député de Québec-Est fera bien de mieux calculer une autre fois, afin de ne pas tomber dans des erreurs aussi impardonnables.

LA SÛRETÉ DES PLACEMENTS DE NOTRE ACTIF.

Je n'ai pas été peu étonné d'entendre l'hon. député de Québec-Est exprimer des doutes au sujet de la valeur de l'actif de la province. A-t-il sérieusement réfléchi à ce qu'il disait? J'hésite beaucoup à le supposer. Ses remarques sont doublement répréhensibles. Premièrement, elles n'ont aucun fondement; en second lieu, elles sont de nature à nuire bien injustement à notre crédit public. Je suis bien surpris qu'un homme de sa position dans le monde commercial se soit permis de semblables observations.

Nous avons près de cinq millions en dépôt à Ottawa. Le Canada entier est responsable envers la province de cette somme et de son intérêt annuel, tout comme il l'est de la dette du gouvernement fédéral. Il n'y a donc pas l'ombre d'une crainte raisonnable sur la sûreté de ce placement de première classe.

La balance en caisse le 30 juin 1885, au montant de \$1,265,481.56, et la somme de \$147,970 qui nous est due par la province d'Ontario, sont évidemment un actif tout à fait sûr.

La compagnie du chemin de fer du Pacifique est maintenant redevable à la province de la balance entière des sept millions du prix de vente du chemin de fer du nord. Qui contestera raisonnablement que ces sept millions de piastres ne sont pas placées avec la plus grande sécurité? Encore une fois, je ne puis supposer que l'hon. député de Québec-Est fût sérieux lorsqu'il a exprimé ses craintes au sujet de la perception de notre actif. Ignore-t-il la situation florissante des affaires de la compagnie du chemin de fer du Pacifique? Mes honorables collègues me permettront sans doute d'en faire l'exposition en quelques mots.